

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 14
Présents : 14
Pouvoir : 00
Votants : 14

L'an deux mil vingt
Le 05 novembre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET,
Maire
Date de la convocation 30 octobre 2020

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA PROCEDURE D'INSTRUCTION DS
AUTORISATIONS D'URBANISME AVEC BIEVRE ISERE COMMUNAUTE**

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Maurice BONNET-PIRON, Sébastien GUILLAUD, Pascale CHOTEL, Dominique FLACHER, Laure-Paola GUIVIER, Florence MANDON, David ORJOLLET, Jean-Michel PIDOLOT, Philippe PELLET, Albane PINEDE, Annie, PIGNEDE, Sylvie SABATIER,

ABSENT :

Secrétaire de séance :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une délégation peut être donnée aux agents du service instructeur de Bièvre Isère Communauté désignés via un arrêté pour signer les actes mentionnés ci-dessous dans le cadre de leurs attributions, telles qu'elles ressortent dans la convention susvisée de mise en œuvre du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme ;

Sont concernés par cette délégation de signature les actes suivants relatifs à la procédure d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme :

- Les demandes de pièces ou exemplaires complémentaires nécessaires à l'instruction des autorisations d'urbanisme
- Les consultations des services et organismes extérieurs
- Les lettres majorant les délais d'instruction

Sont concernés par cette délégation de signature les agents suivants :

- David BERTRAND, Directeur du Pôle Habitat et Aménagement du Territoire
- Alix DE GASPERI, instructrice
- Jessy POUTIER, instructrice
- Claire GELAS, instructrice

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** la délégation de signature pour les actes mentionnés ci-dessus,
- **CHARGE M.** le Maire de poursuivre toutes démarches utiles en vue de la réalisation de ladite convention.

Jean-Michel DREVET,
Maire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus. Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE
Visé par le contrôle de la légalité et affiché

